Image not found or type unknown

Divorce- je ne souhaite pas garder ma maison

Par **kate kcountry**, le **05/01/2016** à **14:19**

Bonjour,
Je souhaite divorcer de mon époux, par consentement mutuel si possible, mais nous avons acheté une maison ensemble. Nous n'avons pas fait de contrat de mariage et la maison est à nos deux noms. Je ne souhaite plus y vivre , je n'en n'aurais pas les moyens, je souhaite qu'il garde seul ce bien. Mais je ne veux pas non plus qu'il me paie ma part de cette dernière, il n'en n'a pas les moyens. Y a-t-il un moyen légal de lui céder ma part, sans qu'il n'ait à me payer quoi que ce soit ? ou puis-je céder ma part à mes enfants, par exemple ?
D'avance, merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **05/01/2016** à **14:49**

bonjour,
vous pouvez faire une donation de votre part.
je vous conseille de consulter un notaire qui sera obligatoire pour établir, en présence de biens immobiliers, une convention dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel.
salutations

Par **Visiteur**, le **05/01/2016** à **16:33**

Bonjour,
attention !! le consentement mutuel impose que l'on soit d'accord sur tous les points !! sans exception !!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés